

prêts à appuyer le gouvernement s'il décide de s'engager dans la voie qu'il préconise depuis des années.

Le 25 mars, j'ai reçu une réponse du secrétaire d'État (M. Joyal) me remerciant de ma lettre du 2 mars où je lui exposais ces propositions en vue de créer un groupe de travail parlementaire pour enquêter sur les aspects financiers et juridiques de la politique gouvernementale touchant le bénévolat. Voici ce qu'il me disait:

Votre réaction enthousiaste me réjouit et je considère votre offre de collaborer à nos initiatives en matière de bénévolat comme l'expression du soutien que vous êtes prêt à accorder à mon plan d'action.

Voilà dans quel état d'esprit nous attendions le budget. Nous espérions que le gouvernement, après en avoir manifesté l'intention depuis une dizaine d'années, allait enfin s'occuper sérieusement de ce secteur.

Puis, le ministre a déposé le budget, en déclarant plus ou moins que les représentants des organismes bénévoles approuvaient la suppression de la déduction forfaitaire de \$100. Toutefois, voici le compte rendu d'une réunion que le ministre des Finances a tenue avec ces personnes le 22 février dernier. Lors de cette réunion, des représentants des organismes bénévoles ont bien fait comprendre au ministre que s'il supprimait la déduction forfaitaire sans prévoir de crédit d'impôt de quelque sorte pour les dons de charité, ce serait priver de certains avantages appréciables les organismes bénévoles du Canada. Cette mesure n'encouragera aucunement les dons de charité et elle n'incitera pas non plus les riches à donner davantage, malgré la situation inéquitable qui leur accorde actuellement plus de crédits et, partant, de meilleures raisons de faire la charité que les contribuables à faible revenu.

A entendre le ministre, c'est comme s'il supprimait la déduction forfaitaire uniquement parce que les organismes bénévoles le lui ont demandé. C'est à croire que le secrétaire d'État n'a pas pu tenir sa promesse. Il nous avait annoncé la création d'un groupe de travail sur l'aspect juridique et financier du bénévolat. «Attendez de voir le budget», avait-il dit. Le changement a été opéré malgré les avis exprimés lors des séances de consultation, sans les encouragements qui auraient profité à l'ensemble du secteur et sans que l'on tienne compte de l'analyse de rentabilité selon laquelle trois emplois bénévoles créent un emploi rémunéré.

Comme me l'a dit un des dirigeants du Comité des organismes bénévoles nationaux, la suppression de la déduction uniforme revient à imposer ceux qui ne sont pas généreux, les 90 p. 100 de contribuables qui ne donnent rien, mais par contre, cela permet au gouvernement central d'exercer un contrôle encore plus serré sur les organismes bénévoles en obligeant ces derniers à compter davantage sur les subventions de l'État pour poursuivre leurs activités. Comme le gouvernement fédéral n'a pas révisé sa définition des œuvres de bienfaisance, les organismes bénévoles doivent continuer à faire ses quatre volontés.

Si l'on se place du point de vue des bénévoles, ce budget les soumet entièrement au gouvernement. S'ils sont bien obéissants, le gouvernement leur accordera un peu d'argent, mais seulement quand cela lui conviendra. En fait, le seul à bénéficier de cette suppression sera le Trésor public, dont les recettes augmenteront de 80 millions, ce qui représente une coquette

somme qui pourrait, comme tout le monde l'a reconnu, s'élever à 300 millions sur une période de cinq ans.

Alors que ce budget n'offre rien aux chômeurs qui n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage et que le budget prévoit un taux de chômage de 11.4 p. 100 pour 1984, le ministre néglige totalement le secteur bénévole qui est sous-employé, même si les bénévoles ont prouvé qu'ils pouvaient très bien assurer les services requis par cette couche sociale de plus en plus importante. Bien sûr, on va augmenter de 40 millions le budget de Katimavik en vue de créer des emplois. Néanmoins, l'YMCA a déjà démontré, en théorie comme en pratique, qu'avec ces 40 millions il aurait pu dispenser une formation professionnelle durable d'une valeur de 120 millions.

Je veux profiter des quelques minutes qui me restent pour demander au gouvernement pourquoi il n'a tenu aucun compte des consultations qui ont eu lieu au cours de l'étude «Gens à l'œuvre», en 1981, ou à l'occasion des engagements pris par les secrétaires d'État, avant la défaite des libéraux en 1979 et après leur retour en 1980. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il tenu aucun compte des faits et des chiffres présentés par Statistiques Canada et les services de recherche?

Au début de la session, j'ai présenté le projet de loi C-233, tendant à promouvoir le rôle du secteur bénévole dans la société canadienne. Le secrétaire d'État de l'époque, qui est actuellement ministre des Communications (M. Fox), a répondu à ceux qui soutenaient mon bill. Dans une lettre du 5 juin 1981, il a déclaré: «Vous comprendrez, j'en suis sûr, pourquoi le gouvernement ne soutiendra pas ce projet de loi». Il ajoutait:

Nous avons déjà établi les mesures essentielles à prendre pour promouvoir le bénévolat et nous nous penchons maintenant sur certaines questions telles que la redéfinition de l'œuvre de bienfaisance et la proposition «donnant donnant» du Comité des organismes bénévoles nationaux concernant les déductions d'impôt. Les agents chargés du programme d'action bénévole coordonnent l'élaboration de la politique d'action bénévole au sein du gouvernement en plus d'assurer la liaison avec le Comité des organismes bénévoles nationaux.

Où en est cette étude? Cette lettre date de deux ans. On nous a dit qu'on étudiait la question, qu'on avait révisé la politique, que l'on communiquerait aux organismes bénévoles mon projet de loi qui incitait les contribuables à fournir des biens et services et que toute cette affaire était en bonne voie.

Je tiens à dire à Votre Honneur que par rapport aux attentes et à l'impact politique, le budget a non seulement déformé la réalité mais aliéné dans le monde du bénévolat beaucoup de gens disposés à se dévouer. Dans leur mémoire, les représentants des grands organismes bénévoles du Canada ont exposé au ministre des Finances les faits et les chiffres de l'impact que ce secteur exerce sur la vie canadienne, de ces près de 40,000 organismes de bienfaisance immatriculés, lesquels ont collecté 5.6 milliards de dollars en 1980, ce qui équivaut à 11 p. 100 de l'ensemble des recettes fédérales et près de 2 p. 100 du produit national brut. Leur facture salariale s'établissait en 1980 à 1.7 milliard de dollars, dont on estime qu'il a rémunéré 173,000 travailleurs, dont 23 p. 100 à temps partiel. Cela représente 1.6 travailleurs employés au Canada, deux fois plus que n'en emploie directement l'exploitation forestière, ou le quart de l'ensemble des effectifs de toutes les administrations publiques du Canada, ou le nombre de travailleurs à l'œuvre à Terre-Neuve.